

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 25 septembre 2013 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1323042S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein du comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 2 juillet 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 14 août 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 22 février 2013 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la liste des candidatures de l'UNSA au scrutin du CTM du 20 octobre 2011 ;

Vu la lettre de modification et de proposition du 6 septembre 2013 de l'UNSA Développement durable,

Décident :

Article 1^{er}

M. Éric GOURDIN est nommé au comité technique ministériel en qualité de représentant du personnel comme membre suppléant, au titre de l'organisation UNSA, en remplacement de M. Rémy RONVEL.

Article 2

L'article 1^{er} de la décision du 10 novembre 2011 susvisée est modifié comme suit :

« 2. **Membres suppléants**

Au titre de l'organisation UNSA

Mme Martine BEGASSAT-FOLTZER.

M. Éric GOURDIN. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 septembre 2013.

Pour les ministres et par délégation :

Le secrétaire général,

V. MAZAURIC